



# AVIS PUBLIC

Édition du 20 juillet 2019

## AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 0870-2019

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 2 juillet 2019, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 0870-2019 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'exiger une modélisation 3D pour certains travaux de déblai et de remblai, de préciser que seuls les capteurs solaires d'une superficie supérieure à 1 m<sup>2</sup> sont assujettis au PIIA-18, d'assujettir le cadre bâti et l'aménagement des zones HL06C, HL12C, HL13C, HL14C, HM07C, HM11P, HM18C et HM17C ainsi qu'une partie de la zone HL07C au contrôle d'un PIIA et d'assujettir le cadre bâti et l'aménagement des terrains de part et d'autre de la rue de Verchères au contrôle d'un PIIA distinct, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP17-2019 ».
2. Que ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 15 juillet 2019.
3. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
4. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi, le 15 juillet 2019.

Donné à Granby, Québec, ce 20 juillet 2019.

L'assistante-greffière,

M<sup>e</sup> Joannie Meunier